

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 02 MARS 2023

DELIBERATION N°2023.00093

**APPEL A PROJETS A DESTINATION DE L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE
EN FAVEUR DU DEVELOPPEMENT DES FILIERES D'ECONOMIE CIRCULAIRE
ET DE LA REDUCTION DES DECHETS SUR LE TERRITOIRE DE SAINT-
ETIENNE METROPOLE - SUBVENTION - AVENANT N°2**

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 24 février 2023

Nombre de membres en exercice : 71

Nombre de présents : 59

Nombre de pouvoirs : 8

Nombre de voix : 67

Président de séance : M. Hervé REYNAUD,

Secrétaire de séance : Mme Siham LABICH

Membres titulaires présents :

Mme Christiane BARAILLER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Luc BASSON,
Mme Françoise BERGER, M. Eric BERLIVET, Mme Nora BERROUKECHE,
M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Patrick BOUCHET, M. Kamel BOUCHOU,
M. Gilles BOUDARD, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA,
M. Denis CHAMBE, M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE,
Mme Frédérique CHAVE, M. Charles DALLARA, M. Jordan DA SILVA,
M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Philippe DENIS, M. François DRIOL, M. Christian DUCCESCHI,
M. Fabrice DUCRET, M. Frédéric DURAND, M. David FARA, M. Martial FAUCHET,
M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT,
Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON,
Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Rémy GUYOT, M. Marc JANDOT,
M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, Mme Siham LABICH,
M. Bernard LAGET, M. Denis LAURENT, M. Yves LECOCQ, M. Julien LUYA,
Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, Mme Aline MOUSEGHIAN, M. Gilles PERACHE,
M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT,
M. Jean-Marc SARDAT, M. Christian SERVANT, M. Gilbert SOULIER, M. Marc TARDIEU,
Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Julien VASSAL

RECU EN PREFECTURE

Le 10 mars 2023

VIA DOTELEC - iXBus

99_DE-042-244200770-20230302-D20230009310

Date de mise en ligne : 10 mars 2023

Pouvoirs :

M. Gilles ARTIGUES donne pouvoir à M. Denis CHAMBE,
M. Jérôme GABIAUD donne pouvoir à M. Marc JANDOT,
M. Pascal GONON donne pouvoir à M. Guy FRANCON,
M. Robert KARULAK donne pouvoir à Mme Siham LABICH,
M. Patrick MICHAUD donne pouvoir à Mme Delphine JUSSELME,
M. Yves MORAND donne pouvoir à M. Jean-Luc BASSON,
M. Gaël PERDRIAU donne pouvoir à M. Hervé REYNAUD,
Mme Nadia SEMACHE donne pouvoir à M. Jean-Marc SARDAT

Membres titulaires absents excusés :

M. Jean-Alain BARRIER, M. Cyrille BONNEFOY, M. André CHARBONNIER,
M. Gérard TARDY

DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 02 MARS 2023

APPEL A PROJETS A DESTINATION DE L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE EN FAVEUR DU DEVELOPPEMENT DES FILIERES D'ECONOMIE CIRCULAIRE ET DE LA REDUCTION DES DECHETS SUR LE TERRITOIRE DE SAINT-ETIENNE METROPOLE - SUBVENTION - AVENANT N°2

Dans le cadre de sa politique dédiée à l'Economie Sociale et Solidaire (ESS), Saint-Etienne Métropole a lancé un appel à projets fin 2021 pour soutenir des initiatives en faveur de la réduction des déchets.

Suite à la délibération n°2021.00432 approuvée en séance du Bureau Métropolitain du 21 octobre 2021 qui fixe le cadre de l'appel à projets, une subvention d'un montant de 15 000 € a été attribuée à la Fabrique de la transition qui a initié le projet. Une convention signée entre Saint-Etienne Métropole et la Fabrique de la transition fixe les conditions de versement de la subvention.

Le projet, objet de la subvention, dénommé « tables en transition », consiste en la mise en place d'un label qui engage les restaurateurs du territoire sur la dimension « locale et durable », avec différents critères : mobilité douce pour les livraisons, se fournir en produits locaux et / ou bio, mettre en place un système de gestion des déchets alimentaires pour un retour à la terre, abandonner l'emballage unique au profit de contenants en verre consignés, avoir la possibilité d'utiliser la monnaie locale.

Les entreprises du collectif qui se mobilisent sur le projet « tables en transition » ont dû se réorganiser avec l'intégration de Compost'ond suite à la disparition de l'entreprise Vertucy et avec l'arrivée prochaine de Dabba Consigne sur le territoire de Saint-Etienne Métropole, comme opérateur d'une solution de consignes en verre.

La démarche collective mobilise les entreprises suivantes : De la ferme au Quartier, les Coursiers Stéphanois, Compost'ond, Le Lien et Dabba Consigne.

Ces acteurs ont décidé de créer une association dédiée, dont l'objet social répond uniquement au développement de ce projet, déclarée en Préfecture en date du 14 octobre 2022 sous le nom de « Tables en transition ».

Un avenant n°1 suite à la délibération n°2022.00578 approuvée en Bureau du 15 décembre 2022 prévoit une nouvelle échéance de la convention d'attribution de la subvention pour une fin d'action au 30 novembre 2023. Cet avenant précise que le bénéficiaire après la date du 15 décembre 2022 est la nouvelle association « Tables en transition ».

Cet avenant n°1 prévoyait le renoncement par « Fabrique de la transition » de l'ensemble de la subvention accordée, au profit de la nouvelle structure, « Tables en transition ».

Eu égard aux dépenses déjà engagées par «Fabrique de la transition», il est proposé un avenant n°2 qui précise que c'est la structure qui a initié le projet – «Fabrique de la transition» – qui devra justifier des dépenses réalisées depuis la date de signature de la convention initiale jusqu'au 14 décembre 2022, dans la limite de 12 000 € (assiette totale des dépenses de 21 200 €).

« Tables en transition » pourra bénéficier d'une subvention d'un montant maximum de 3 000 €, sur la base de dépenses éligibles à justifier d'un montant total de 5 300 € TTC (prorata des 26 500 € de la subvention initiale). Les dépenses prises en compte portent sur la période du 15 décembre 2022 au 30 novembre 2023.

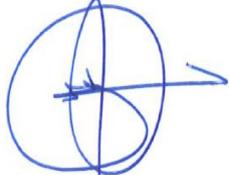
Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **approuve l'avenant n°2 à la convention «aide en faveur du développement des entreprises à impact social, sociétal et environnemental – Fabrique de la transition & Tables en transition ». Ce dernier précise les montants maximums et les dates d'éligibilité des dépenses pour les deux bénéficiaires de la subvention, dans la limite des 15 000 € initialement attribués pour le développement de ce projet,**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer ledit avenant ;**
- **la dépense correspondante sera imputée sur le budget principal de l'exercice 2023 SERV/65748/PROCE.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

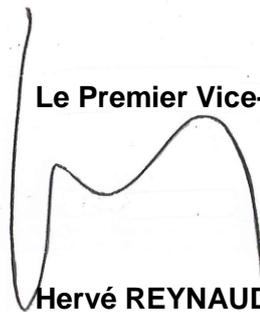
Pour extrait,

La Secrétaire de Séance,

A blue ink signature consisting of a large circle with a horizontal line through it and a vertical line extending upwards from the center.

Siham LABICH
4^{ème} Vice-Présidente

Le Premier Vice-Président,

A black ink signature consisting of a large, stylized 'H' shape with a vertical line extending upwards from the left side.

Hervé REYNAUD